ROUBAIX

Potins de la semaine. — Grâce à la bonne du Gouvernement et malgré l'opposition — d'après comiques — de quelques prêtres sectaires, les tentatives sont terminées dans les cantons de Roubaix.

Il était temps qu'il en soit ainsi, dans l'intérêt même de l'idée religieuse, de jouer un tour combinant plus profondément avec la rhétorique dont le souvenirent les comédiens qui, pour prétexte de la défendre, s'enfermaient dans des églises pour n'y livrer à de grotesques mimodrames.

Les dévots étaient à ce point comiques que le dégoût et l'écœurement, s'emparent des foules, compromettaient sérieusement la religion que ne laissent outrageusement les prêtres, en révolte ouverte contre une loi de tolérance.

Certains fidèles, scandalisés de la conduite de leurs pasteurs, ont même fait la remarque, qu'en ces dernières temps, les églises, au lieu de sentir l'odeur, puaient le soufre.

Il en est encore à se demander si ces heux, jadis respectés par les prêtres, ne s'étaient pas subtilement transformés en autant de succursales de la maison de Satan dont l'odeur de soufre est l'une des caractéristiques.

Dans les églises en révolte, derrière les portes barricadées, il y avait de tout, sauf des gens d'esprit sain, à la foi sincère.

On a vu des fous furieux, des ivrognes, des épileptiques, des possédés sous toutes les formes.

C'étaient les cauchemars de démoniaques armés, assommant les gens entre deux cantiques pieux.

Triste tableau de l'idée religieuse que nous montraient là des prêtres cynes: au cœur une haine terrible et sur les lèvres des paroles de mort; des prêtres faisant le coup de poing comme des apaches — même même — au milieu de quelques douzaines de pauvres hallucinées, plus hystériques que croyantes.

Si n'est ce la religion ? Merci ! Je sors d'en prendre, il ne m'en faut plus, car aujourd'hui, comme au temps du Nazaréen, les prêtres nul transformé les églises qui, d'après eux, devraient être les maisons de Dieu, en autant de cavernes de brigands dont ils sont les chefs. Triste ! bien triste !

☘

Une loi qui ne va pas toute seule est celle concernant le repos hebdomadaire.

Elle soulève du sérieuses difficultés, suscite de nombreux mécontentements.

En attendant que tout le monde en soit mis d'accord, l'inspecteur du travail est sur les dents.

Il ne sait plus où donner de la tête et trouve qu'en fait du repos hebdomadaire il doit travailler un peu plus le septième jour que les six autres.

Comme quoi, toujours et partout il y a des victimes.

Actuellement, les choses sont ainsi organisées que ceux chargés de faire respecter la loi sur le repos hebdomadaire travaillent sans repos de commencement de l'année à la fin.

En somme, c'ils étaient justes et équitables, ils commencerait par ne dresser contravention à eux-mêmes et ce représenteraient le dimanche, ce qui permettrait aux patrons de ne pas faire reposer leurs ouvriers et, rendant la loi nulle, ferait cesser récriminations et mécontentement.

Mon moyen — peut-être pas aussi souverain que j'aime à le croire — ne vaut pas le brevet, me dire-t-on. Qu'importe, puisque je le donne pour rien !

Si les commissaires et l'inspecteur du travail veulent en essayer. Ils verront comme mon système simplifiera singulièrement les affaires.

D'ailleurs, ne seront-ils pas les premiers à en éprouver les bienfaits ?

☘

Éprouver ne bienfait ! Hem ! c'est quasi aussi rare que le merle blanc dont on parle tant et que je n'ai jamais vu.

Pourtant, ça arrive quelquefois.

La preuve en est que nous avons trouvé prêteur pour six millions.

Quel bienfait monumental si nous ne devions pas les rendre un jour ou l'autre !

C'est ce qui serait du vrai, du pur neuve. Car, au somme, il emprunter est déjà un art qu'il faut bien posséder pour en éprouver toute l'utilité, le véritable tour de force consiste à rendre.

Aussi, lorsque nos édiles eurent encaissé la forte somme, ils ne devront pas s'en glorifier outre mesure et feront bien de mettre une sourdine à leur joie.

A mon humble avis, ils devront même être très modestes, laissant à ceux qui, dans l'avenir, seront à rembourser l'emprunt, le plaisir d'être exhérédés et heureux le jour où le gouffre que vient de creuser la municipalité actuelle sera comblé par leurs sacrifices. Car il en faudra des sacrifices, et des formaux !

Songez donc! Six millions ! Ah ! on n'est pas une mince paille et j'ai bien peur que le joie que nos édiles vont éprouver en contemplant les monnaies de l'emprunt ne soit pas à la hauteur des déceptions qui nous attendent lorsqu'il faudra rendre à César ce que César nous aura prêté.

Ah fait, me direz-vous, pourquoi nous mettre morbid en tête et nous faire de la bile; emoisons toujours, et lorsqu'il faudra rendre — peut-être alors serons-nous morts — on verra à se servir le ventre, en nos enfants en débrouillaient.

Oui, oui, je sais bien qu'on peut penser ainsi, mais en le faisant, est-ce administrer sérieusement une ville ?

MARIUS VÉRAN.

Vol d'une lanterne. — Dimanche, vers trois heures et demie du matin, les agents Petit et Hoffenstein ont mis en état d'arrestation le nommé Neerinckx Théophile-Emile, âgé de 14 ans, serrurier, demeurant à Hervenne; hameau du Petit-Paradis, au moment où il dérobait une lanterne d'une valeur de cinq francs, qui éclairait les travaux exécutés rue de Tourcoing par la Compagnie des tramways des trevses.

Les tramways. — Hier, vers midi, le tramway A 216, de la ligne de Lannoy, a été endommagé, rue de la Gare, à l'entrée de la Grande-Place, par le nouveau tramway 220 de la ligne de Tourcoing. Le 216 était arrêté à l'aiguille et le wattman du 220 renversa la contrat à plus de 30 mètres de distance sans pouvoir éviter le choc qui fut d'autant plus violent que dernière le tram de Tourcoing il y avait [illegible]. Tout le devant du 220 [illegible] voyageurs. [illegible] ...

Trait étrange. — Dimanche vers 6 heures du matin, entendant frapper à sa porte, M. Boutillon Michel, demeurant rue du Beau-Jardin, 48, en allé ouvrir, et a trouvé sur le trottoir, un bidon de lait d'une capacité de dix litres, à peu près plein.

Ce bidon, sans marque spéciale a dû être enlevé d'une voiture par un malfaiteur inconnu. Il a été déposé au poste de police du commissariat.

Cambriolage. — Samedi soir, Mme Alphonse Gobelin, conciergie de la ville occupe par Mme veuve Bonnin, rentière, rue Lagrange, abandonne son habitation qui donne rue Lamartine-Ballon.

Lorsqu'elle revient, un bout d'une demi-heure, elle constate avec surprise que ce malheur vrai est visité par des cambrioleurs qui, après avoir fouillé tous les meubles, ont emporté des vêtements, du linge et des bijoux. L'importance du vol est d'environ trois cents francs.

Leur opération terminée, les malfaiteurs se retireront par la grande porte donnant rue Lecomte-Ballon, qu'ils ouvrirent au moyen de la clef qu'ils ont enlevée ainsi que d'autres qui se trouvaient accrochées à un clou dans la cuisine.

Esperanto. — Au cours des réunions générales de ce jour, 27 octobre et 2 novembre courant, provoquées par le groupe espérantiste de Roubaix, les espérantistes de Roubaix et Tourcoing ont décidé, d'un commun accord, sur la proposition de M. Ch. Dervin, président du Groupe espérantiste de Roubaix, de se réunir en un seul groupe, ayant pour titre : Groupe espérantiste de Roubaix-Tourcoing.

Parmi les nouveaux adhérents, nous devons citer : MM. H. Baudrenghien, propriétaire-rentier, 21 Sain, professeur de lycée de Tourcoing ; Lambert, directeur de l'Institut Turgot ; Demolon, directeur de l'Institut Colbert ; F. Carlier, directeur de l'école de la Croix-Rouge ; Chautret, commerçant, 20 rue de Tourcoing ; Bulteel, professeur de langues ; Urbain Robbe, filateur ; Emile Lehembre, et Georges Lehembre, négociants en laines ; Antoine Dumortier, industriel ; Edmond Delaire, laines, etc.

Le comité a été formé comme suit :

Président : M. Charles Dorlac — Vice-président : MM. Maurice Dubreile et Eugène Delobre — Secrétaire : MM. L. Vanthier et Charles Lamotte — Trésorier : M. Joseph Fourrier — Trésorier-adjoint : M. Achille Fleon — Bibliothécaires : MM. Jules Tobie et Louis Lepers — Commissaires-rédacteurs : MM. Léonce Gouverneur et Jean Masuer — Assesseurs : MM. A. Velasco, F. Corlet, Denis-Delaporte, Joseph.

Le siège social du groupe sera : à Roubaix, au Grand Hôtel Ferraille ; à Tourcoing, à l'Hôtel du Cygne.

Les jours de réunions ont été fixés comme suit :

Réunion générale. — Le 1er mardi de chaque mois, le soir, de 8 h. à 10 h. : en janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre, à Roubaix, à l'Hôtel Ferraille ; en février, avril, juin, août, octobre et décembre, à Tourcoing, à l'Hôtel du Cygne.

Le 1me mardi de chaque mois, le soir, de 8 à 9 heures, réunions aux sièges du Groupe, à Tourcoing et à Roubaix ; ces réunions seront présidées, chacune, par trois membres du Comité. Les cours de langue Esperanto ont été organisés comme suit : à Tourcoing, le 2e et le 4e mardi du mois, de 8 à 9 heures du soir, à l'Hôtel du Cygne, en la salle du Groupe (provisoirement, en attendant l'ouverture du Cours public) ; à Roubaix, tous les mercredis soir, de 8 à 9 heures, à l'Institut Turgot, 76, rue du Collège. L'ouverture de ce cours aura lieu mercredi prochain, 28 courant. Les Dames sont admises à suivre ces cours.

Les personnes désireuses de faire partie du Groupe Espérantiste ou de suivre les cours d'esperanto, sont priées de se présenter aux endroits, jours et heures désignés ci-dessus. La cotisation annuelle des membres du Groupe est de 3 francs. Les cours sont publics ; il suffit de s'y faire inscrire et de payer, pour l'inscription, la somme de 0 fr. 50, en échange de laquelle il sera remis un carnet d'élève, valable pour l'année scolaire 1906-1907.

Théâtre de Fontenay. — La prochaine représentation sera lieu dimanche 2 décembre. On donnera : *Roger la Honte*, drame en 5 actes de Sabiers et, et *La Parade*, vaudeville en trois actes. La location pour cette représentation sera ouverte mardi prochain, 29 courant, rue de la Gare, et 25, rue Richard-Lenoir.

Collège de jeunes filles. — Résultats de concours de physique. — Enseignement secondaire des jeunes filles. — 1re série : Prix, Fabre Simone — Accessit : Dufoest Pierre. — 2e série : 1er prix, Tellier Eugénie — 2e, Taisne Hélène — 3e, Dehruyer Marcelle.

Etat-Civil

Naissances. — Oscar Dedrumez, Grande-Rue, grande cour Lefebvre, 19 — Yvonne Stevenoy, rue Blanchemaille, 6.

Publications de mariage. — Albert Crespelaud, marchand bouchar, rue d'Alger, 192 et Gabrielle Hurtemal, sans profession, rue d'Alger, 178 — Henri Declercq, magasinier, boulevard de Fourmies, 25 et Fernande Dupuis, sans profession, 6 Croix — Théophile Derlingbore, demeurant de fils, 4 Wattrelos et Marie Rieme, couturière, rue de la Barbe-d'Or, 10 — Célestin Boudin, chauffeur, rue Corneille, 16 et Aurélie Vélé, trieuse de déchets, rue de l'Ermitage, cour Billot, 7 — Edouard Mullier, mécanicien, rue Duflot, 24 et Hélène Spitzel, épluchoeuse, rue de Wagram, 6 — Oscar Deveney, peigneur, rue des Longues-Haies, cour Gérard, 4 et Léontine Barbe, tisserande, rue de Lannoy, 206 — Henri Bourgois, trieur de laine 6 Tourcoing et Fidéline Verriest, sans profession, rue des Fleurs, 52 — Jean-Baptiste Mentrier, garçon boulanger à Lasre et Marie Dubief, sans profession, rue de Lannoy, 201 — Albert Clément, rattacheur, rue Pasteur, cité Salsée-Virginie, 18 et Amélie Grienche, soigneuse, rue d'Alger, cour Cattaert, 8 — Jean Leclercq, serrurier, rue Perrot, 3 et Berthe Mouvaux, sans profession, rue Pierre-de-Roubaix, 204 — Edouard Dehryver, domestique, rue de la Basse-Masure, 106 et Maria Nys, marchande de chaussures, rue Saint-Joseph, 59 — Joseph Bondel, rattacheur à Wignehies et Louise Noyelle, ouvrière à Wignehies — Ernest Postiaux, tailleur à Bohain, 6 Lens et Angélique Beauchamp, tailleuse à Lens — Arthur Michon, teinturier, rue des Digues, cour Dhalluin, 3 et Célina Demoulin, soigneuse, rue de l'Epeule, cour Lepers, 5 — David Vanin, représentant de commerce à Rouen et Léonie Delesalme, sans profession, rue de la Gare, 45 — Joseph Van Boghoute, garçon tailleur, rue de Mouveaux, cour Louis Frère, 68 et Joséphine Laridan, sans profession, rue de la Chapelle-Corporte, 18 — Emile Sauer, opincour, 4 Avenue-les-Aubert et Zelma Canoone, gantière, rue du Caire, cité Saint-Henri, 20.

Décès. — Maurice Hubbes, 14 ans, rue du Trichon, 66 — Jeannette Gevaert, 7 ans, rue de Blanchemaille.

Condition publique

Mouvement de la semaine du 19 au 24 novembre

	Kilog.
1re Laines	418
2e Laines peignées	216.130
3e » tissus	42.295
4e » diverses et blousses	8.779
5e Cotons	41.406
Total	453 028

Marché à terme : 2.500 kilogs. — Décrassage, 29 opérations. — Tirage, 401 opérations.

TOURCOING

Les poivrots. — Achille R..., 21 ans, rue de la Belle, René R..., peigneur, rue du Nice, et le nommé Jean Edouard Dehroix, ont été déférés au violon pour ivresse.

Conférence à l'Hospice Général. — Une intéressante nouvelle sur cette horreur de la guerre a, agrémentée de nombreuses vues, a été faite, dans la salle des fêtes de l'Hospice Général par M. Bourlet, instituteur.

Cette entre récréative s'est terminée par deux petites scènes comiques à l'aide de projections lumineuses.

Institut Sévigné. — Les séances de conversation en de langues anglaise reprendront le jeudi 29 courant, à 2 heures. S'y faire inscrire chez Mme la directrice de l'Institut Sévigné, rue des Orphelins.

Théâtre Municipal. — Ainsi que nous l'avions prévu, le *Mancotte*, l'opérette si gaie et si le musique et charmante, a obtenu un très grand succès.

La public était nombreux et il a fait très une artistes qui ont donné à la pièce une interprétation vraiment supérieure. Mme Stercrémans a fait une bien délicieuse Bellina ; son partenaire, M. Bédoé, a rempli le rôle de Pippo à la perfection. Mme Aversac, princesse Fiametta, et M. Sterlin, Frizellet, de même que M. Bergel, grand premier comique, dans Laurent XII, ont été pour beaucoup dans le succès remporté par la pièce.

Les chœurs ont bien commerdés et l'orchestre a délicieusement mis en relief les beautés de la partition d'Audran.

Le public a remarqué les nouvelles scénographies apportées dans la salle de spectacle. Le grand plafonnier avec ses moulures dorées et grillages métalliques. D'autre part, le frise en-dessous de rideau a été remise à neuf.

Mercredi, on donnera *le Tour de Nesle*.

Etat-Civil

Naissances. — Adrien Lecerot, rue de Gaudin-Jean Bruno, rue de Cheqnest, 51.

Mariages. — Entre : Brunesville Magdeleine, rattacheur et Dazil Gabrielle, soigneuse — Cellewaert Henri, dresseur et Dendonckère Céline, soigneuse — Cappelle Henri, rattacheur et Delaney Pauline, moulineuse — Colle Auguste, fleur et Benoit Germaine, rattacheur — Dufrot Paul, mécanicien et Fourdrinoy Sylvanie, cannetteuse — Degeest Auguste, mécicien et Dessemarie, soigneuse — Delemeure Jules, fileur et Dumortier Sophie, c. pr. — Dangremont Désiré, cylindreur et Dierycx Germaine, soigneuse — Uscobamps Lucien, rattacheur et Rambel Hélène, doubleuse — Destomber Léon, cocher et Coulaset Honorine, fileuse — Dubreile Auguste, charbonnier et Olivier Jeanne, doubleuse — Lécuyer Edouard, ouvrier de pelin et Lambert Marie, s. pr. — Lecoutre Albert, manœuvre de maçon et Broucke Sophie, c. pr.

Lietaer Emile, rattacheur et Degrocte Céline, peigneur — Masuard Joseph, domestique et Demarque Marie, ménagère — Morel Jules, magasinier et Desprez Philomène, bobineuse — Morel Théodore, domestique et Vermant Flore, emailleuse — Paris Kléber, tisserand et Seynaeve Pélagie, soigneuse — Vandenbosch Georges, cardisseur et Leroy Angèlica, soigneuse — Pétiau Henri, tisserand et Delbarre Julie, soigneuse — Quivrin Alphonse, rattacheur et Duterte Marguerite — Saloses Georges, trieur et Debourchère Aurélie, piqueuse — Vandenbroucke Joseph, rattacheur et Dhont Céline, soigneuse — Wemis Désiré, tisserand et Lobe Sidonie, cuisinière — Vandenbergue Julee, magasinier et Vandenbulcke Laure, couturière.

Décès. — Rosine Delabouse, 72 ans, rue Desguey-Trémis, 38 — Thérèse Van Mellighem, 57 ans, rue des Cinq Voies, 221 — Désiré Recordé, 59 ans, rue Cavier, 33 — Alice Wermel, 3 jours, rue de la Croix-Rouge, 41 — Pélagie Allumes, 16 ans, soigneuse, rue de l'Espérance, 1.

Condition publique

Entrées du 19 au 24 novembre

Laines peignées	351.628
Laines tissus	127.636
Laines blousses	281.251
Cotons	63.155
Soies	439
Totaux	824.112

Nombre de lots, 702 — Conditionnement, 8.000 — Tirages, 349 — Dégraissages, 12 — Marché à terme, 41.023

AUTOUR DE LILLE

MONS-EN-BARŒUL. — Le Conseil municipal s'est réuni samedi soir en session ordinaire, sous la présidence de M. Lelièvre, maire. Douze conseillers présents ; absents : MM. Bruno et Pau, adjoints ; Delacherie, Barbez, Agnery, Pennellier, Boet, Dupire, Gilles.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observations.

Sur la proposition de M. Lelièvre, le Conseil adopte la liste suivante des répartiteurs pour 1907 : résidents, Louis Stien, C. Delisbarbe, Ed. Frémaert, H. Thiers, Hermesel, P. Dethe ; suppléants, Oscar Lay, L. Fasconnier, G. Wagnier, J. Vandenbulcke, D. Boisseau, non résidants, MM. Potier, C. Tuiera, A. Thiers, de Marcq, Désiré Leclercq, Grimonpont, Lelièvre, Droissart et Delforge de Lille, J.-B. Dewez, d'Hellemmes.

MM. Jules Bouguet, Monteelle et Pennellier sont maintenus dans leurs fonctions pour la revision des listes électorales en 1907.

Sur l'avis motivé de l'agent voyer communal, le Conseil décide de conserver à la réfection de la chaussée de la rue Franklin les ressources vicinales de 1907. Le Bureau de Bienfaisance soumet au Conseil la liste d'assistance médicale gratuite qui comporte 74 familles et 440 personnes. Le Conseil l'adopte sans observation.

Le lot de 14 juillet 1906 devant recevoir son application en 1907, M. Lelièvre soumet une liste de trente Italiens. Le Conseil approuve sur cette demande quel sera le taux de la pension. M. Lelièvre fait voter quelques crédits.

Le Conseil avait voté 200 francs pour l'établissement d'un second fil télégraphique. Le rapport local par le directeur des postes conclut à l'inutilité nécessité de cet fil. Tout autre de l'avis de l'Administration de Paris, qui refuse de comprendre la dépense et qui s'établira ce fil qui et la Commission prend tous les frais à sa charge. Le Conseil décide de maintenir sa première proposition en rappelant à nouveau sur le rapport de le direction.

M. Methiez demande que le Compagnie des Tramways fasse ériger les dicoques d'attente qui sont obligatoires suivant le cahier des charges. M. Lelièvre donne connaissance du dossier relatif à cette affaire. Les propriétaires consultés refusent de les laisser installer sur les trottoirs. La Commission des travaux étudie à nouveau cette question. M. Lelièvre fait part au Conseil des remerciements de la famille Tailliez pour la sympathie témoignée lors de la mort de l'ancien adjoint.

Le maire annonce un don de 1.000 francs de M. Daubresse-Mauvier, pour distribution de chemises aux indigents, et un autre don de cent bouteilles de coke offert par la Compagnie du gaz.

M. Delabesse demande quelle réponse la Compagnie des Tramways a fait à la demande d'un arrêt facultatif des trains-express à la mairie de Mons. M. Lelièvre déclare n'avoir même pas eu de réponse.

HALLUIN. — *Séance du Conseil municipal.* — Session de novembre. — Le 23 novembre, à 8 heures du soir, le Conseil municipal s'est réuni. 23 conseillers étaient présents. Etaient absents quatre conseillers, parmi lesquels M. Rém, Demeestère.

Le secrétaire de la mairie, avec volubilité, donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, lequel est accepté sans protestation.

Après la nomination, toute honorifique, de M. Vanzhère comme secrétaire de la session, M. le maire donne lecture d'une lettre préfectorale par laquelle sont approuvées toutes les décisions du Conseil concernant la nouvelle école des garçons dont on réclame le dossier d'usage.

Après cette lecture, le Maire parti gêné. Il bredouille que... cela sera fait, qu'il... n'y a pas encore de plan, que... Pon verra l'architecte ; bref, son attitude n'est pas bien claire.

Puis vient la question de l'Hôpital. Le Maire communique son pourparler avec M. Filipo on pénétré avec M. Dupres, de Roncq, pour l'achat du terrain nécessaire à l'édification de l'Hôpital. Il aurait cédé en prix de 13.500 fr. Cette propriété sise en Mont, tout proche de l'église, paraissant convenable à nos édiles, l'achat ferme en est décidé.

Mais le Conseil, malgré les engagements intempestifs de M. Odoux, décide de prier MM. Maillard et Mormenn de dresser les plan de nouvel édifice.

Puis on aborde la grosse question de l'enquête faite le 15 courant, sur le projet de Mairie. M. le Maire parre alors la visite de M. Dacarin, à Halluin, prête et fait jouer à M. le Commissaire-enquêteur un rôle bien mesquin. Dans son exposé, M. le Maire a donné intentionnellement plus d'un coup de pied à la vérité. Bref ! Après cela, il est fait lecture des protestations contre le projet, de la pétition motivée du Comité de la ligne du publicaine d'Halluin et de l'avis de Commissaire enquêteur. Puis M. Odoux cassie, dans ce rapport très long, aussi nébuleux que l'atmosphère dans laquelle il vit journellement, de détruire les arguments de M. Dacarin et du Comité républicain. Il croit, dans sa naïveté, avoir réussi et n'est plein de confiance, qu'il demande au Conseil d'approuver ses raisons et de les transformer en délibération.

M. Demeirier déclare qu'il ne déjoge pas et qu'il maintient ses observations antérieures ; M. Valéry Dupont, à son tour, regrette de voir graphier si légèrement les ressources communales ; M. Defrette, qui semble M. Barnom de l'assemblée, déclare encore « que ce n'est que du provisoire ».

Bref ces observations, le Conseil adopte le rapport de M. le Maire, qui sera joint endossier de l'enquête.

Pendant toute cette partie, on remarque la tranquillité du premier adjoint, qui sommeille paisiblement.

Le Conseil décide ensuite d'accepter les conditions du Crédit Foncier pour l'émission des emprunts communaux.

Sont ensuite votés les budgets suivants : chemins vicinaux, rues et chemins ruraux, service des eaux.

A propos de ce dernier budget, M. le maire fait la question et la remarque ci-après : 1° Y a-t-il des factures se monte pour chaque locataire ? C'est difficile à contrôler, tout cela.

Le Conseil décide ensuite de pratiquer une seconde entrée au cimetière. Une porte en fer y sera installée pour le service des entrements des habitants du Mont.

Après une discussion intéressante, on vote la coopération de la Ville pour moitié dans les frais de construction des trottoirs de toutes les rues.

L'Assemblée communale rejette une pétition des brasseurs, accorde 500 fr. à la Société de gymnastique pour achat de verreux, donne des avis favorables à des demandes de sonnions de famille, et un secours de 150 fr. à Mme veuve Dansel, vote quelques crédits supplémentaires et aborde la question de l'éclairage qui est renvoyée encore à une autre session. Enfin, il nomme ses délégués pour la révision de la liste électorale et les répartiteurs pour 1907 et entame la question de la recette municipale.

Après avoir fait donner lecture d'une lettre de M. le Préfet du Nord concernant cette question, le Maire ne sait plus encore une fois où il en est ; le Conseil lui même semble abasourdi. On sent qu'il y a là quelque chose d'obscur, d'inexplicable. On relit la délibération antérieure ; on demande des explications et, on fin de compte on nage en plein galimatias.

Le Maire sauve la situation en faisant distribuer des listes portant les noms des douze candidats à la recette municipale. Il demande à chaque conseiller de voter pour trois qui seront soumis à l'agrément de M. le Ministre.

M. Delsoc Jean-Baptiste obtient 15 voix, M. Grenon Justin 12 voix, M. Wallaert Edouard 11 voix.

La séance est ensuite levée à sept heures et demie, au moment même où, à la sortie de leur travail, les ouvriers pouvaient seulement arriver.

Sports et Jeux

FOOT-BALL

A Lille et à Tourcoing. — Hier après-midi avaient lieu dans le Nord deux matchs de championnat. Les équipes premières et secondes de l'Olympique Lillois se rencontraient avec les équipes correspondantes de l'Union Sportive Tourquennoise.

En équipe première, le Club Lillois fit match nul, sur son terrain de Saint-André : deux buts furent marqués de chaque côté. Le terrain glissant rendait la jeu difficile et les deux équipes firent preuve de plus d'énergie que de science, aussi peut-être durent les vingt premières minutes où le jeu fut vif et précis. Le jeu fut égal de part et d'autre, mais avec un peu plus de chance les Lillois auraient dû remporter.

En équipe seconde, les Lillois parvinrent à triompher de leurs adversaires par 4 buts à 2. Malgré l'avantage, les Tourquennois ne réussirent pas à inquiéter leurs rivaux. Les Lillois, grâce à leur jeu très vif et à leur courage, dominèrent presque constamment. Le jeu fut plaisant, les joueurs étant fort enveloppés par une pluie hivernale. Cette victoire assure presque le championnat à l'équipe seconde de l'O. L.

CHRONIQUE MINIÈRE

Riposte du Syndicat à la Fédération

Le Syndicat des mineurs du Pas-de-Calais vient d'adresser le manifeste ci-dessous aux travailleurs de la mine :

Camarades,

La Fédération dissidente vient de faire paraître un manifeste sur l'Unité minière qui n'est qu'un tissu d'erreurs volontaires et de mensonges prémédités.

Il est de notre devoir d'y répondre afin de ne pas laisser s'accréditer cette calomnie que c'est le Syndicat des mineurs du Pas-de-Calais qui s'est refusé à faire l'Unité.

Nous vous prions, pour vous défier, de vous rappeler ce qui s'est passé le 29 octobre 1905 à la Commission d'unité nommée par les deux organisations.

A cette réunion, nos délégués proposèrent de faire l'unité sur les bases suivantes :

1° Pas de politique dans le syndicat.

2° Les délégués dans chaque section seront élus par les syndiqués réunis en assemblée générale et pris parmi les syndiqués de la section.

3° Les administrateurs seront choisis : soit parmi les titulaires de un emploi par Compagnie. Ils seront élus par les délégués des sections d'une même Compagnie réunis en Congrès.

4° Dans les votes au Conseil, les administrateurs n'ont droit à une voix par mille ouvriers ou fraction de mille.

5° Le bureau est composé d'un président, d'un vice-président, un secrétaire général, un secrétaire adjoint, un trésorier ; ils seront élus en assemblée générale de tous les délégués des sections réunis en Congrès. Ils pourront être pris indifféremment parmi les syndiqués ou les délégués.

6° Une commission de contrôle sera nommée dans les mêmes conditions par le Conseil d'administration.

7° Le syndicat pourra créer un organe corporatif.

8° La cotisation sera fixée par le Congrès national minière et obligatoire pour tous les syndiqués.

9° La grève générale des mineurs du Pas-de-Calais ne pourra être décidée que par un Congrès après consultation des intéressés par un referendum en de vote entre, fupos. Les votes sur cette question auront lieu par affectif des mineurs représentés. Le vote en sera acquis que si la majorité obtient les trois quarts des voix représentées.

10° Annulé l'Unité faite et les statuts votés, les deux syndicats existants seront dissous et dans chaque localité ou commune la fusion des éléments des deux organisations se fera en une seule section syndicale.

Nos délégués déclarèrent qu'ils étaient prêts à discuter ces conditions et à les modifier si la nécessité en était démontrée.

Les dirigeants déclarèrent à leur tour qu'ils n'acceptaient de faire l'Unité qu'aux conditions suivantes :

1° Pas de politique en tête du syndicat.

2° Liberté du syndiqué pour le choix de réalisations.

3° Administrateurs choisis par les syndiqués sans distinction de catégorie.

4° Délégués nommés par les syndiqués.

5° Que le *Recueil* en soit plus l'organe du syndicat.

Ces conditions étaient absolument impératives. Toute discussion devenait des lors inutile.

Ouvriers mineurs,

Vous jugerez entre les marchistes et nous. Nous n'avons pas voulu sacrifier les hommes qui depuis de longues années vous défendent à la Chambre et qui ont fait voter en votre faveur les lois de protection que vous connaissez.

Nous n'avons pas voulu surtout sacrifier la liberté de résistance qui nous permettra, en période de grève, de lutter avec énergie contre les Compagnies minières qui n'ont en raison de nous que par la force et par la lutte.

Au surplus, les attaques violentes et passionnées dont vous représentants sont l'objet, démontrent suffisamment le but que poursuivent les gens qui, sous couvert de neutralité, cherchent à satisfaire leur ôtine des hommes politiques qui ont toujours tenté de tête du mouvement ouvrier dans le bassin houiller du Pas-de-Calais.

Ce que l'on veut, c'est en débarrasser des dé-

PETITS ÉCHOS RÉGIONAUX

VIOLENCES

Montignyen-Gohelle. — Une bande d'individus pénétrant à l'estaminet Philippe Lefebvre, route d'Hersin, roulèrent de coups le patron.

Oignies. — Pour violences exercées sur Mme Céleste Dehaye, femme Heinant, 23 ans, demeurant 90, corons de la Plaine, le gendarmerie a verbalisé contre Léopold Bolle, 23 ans, mineur, 94, même corons.

Lens. — Samedi, vers deux heures du matin, étant en état d'ivresse, le marchand ambulant Auguste Prévost, 24 ans, insulte son patron d'auberge, M. Jules Laurent, cabaretier, 17, rue de Lille, brise plusieurs vitres de l'estaminet et commit des violences à l'égard des agents qui venaient l'arrêter.

Nivelles. — Wibert Henri, 40 ans, journalier, revenait en compagnie de Sainegrois Français, de l'estaminet Delcroix, quand à 42 mètres de là, il reçut sur la tête un violent coup de bâton.

Vol d'ourchon. — On a volé dans un bateau, au préjudice de M. Dantrebeux, une valise, un tapis de table, un sac de voyage et un couvre-lit.

Capelle. — Trente-sept poules et un coq ont été dérobés au préjudice de M. Malaquin, cultivateur Avenue Lecomte, valeur des volailles 100 francs.

Dunkerque. — On a volé, sur le port, en un de 50 kilos d'extrait de quebracho servant à le teinture. On soupçonne les nommés Alexis Patoux, de Petite-Synthe, et Edouard Tridon, marins.

Montagne. — Dans la chambre des tubes de la manufacture, on a volé des vêtements à trois ouvriers. Léon Fache qui perd 18 fr., Henri Lesage 5 fr. 50 et Joseph Harzé 4 fr.

LES ACCIDENTS

Lens. — Occupé aux travaux de bad de le fosse n° 4 des mines de Lens, l'aide en mar Arthur Haughebaert, 29 ans, a été atteint par une pierre.

Saint-Amand-les-Eaux. — M. Brochard Gérard, 21 ans, mineur, en revenant une masse, est tombé et s'est fait une blessure au genou gauche.

— M. François Coudeur, 59 ans, en percutant les fours est monté sur une table et s'est blessé à la jambe droite.

— Mme Léontine Clausen a sa son bras pressé par son mou'e, qui lui a fait une plaie et une contusion violente de l'extrémité du bras droit.

— M. Lemont Florimond, 32 ans, cimentieur, a été pris par les mains dans une pompe.

— M. Hornez Achille, en cimentant du ciblon, s'est blessé en médiant droit.

DIVERS

Avion. — On a trouvé sur la route d'Avion à Liévin, blessant dans son sang, un nommé Désiré Vandenberghe, mort des suites d'une vertige.

— La liste d'inscription ouverte à la mairie d'Avion pour la distribution des vêtements aux enfants des familles nécessiteuses sera close prochainement.

Nivelles. — Vertier Jules-Joseph, pâte de l'église, travaillait aux Forges et Laminoirs de St-Amand ; il toucha au quinzaine le 12 novembre et n'a plus reparu.

Arras. — Une discussion est survenue sur la route de Présces, à Arras, entre Adrienne Sonnelin, dite Lalou, journalière, et Eugénie Ballinet, cantinière. Motif : la jalousie au sujet d'un Don Juan de village.

Liévin. — Pour port d'arme prohibé la gendarmerie a verbalisé contre Charles-Louis Weyneet, 20 ans, cabaretier, rue St-Amé. Cet individu a été trouvé porteur d'un revolver qu'il en déclarait à faire usage contre ses femmes, n'b-il déclaré.

A MEDITER

« Le public se demande parfois pourquoi Médecins et Pharmaciens sortent si souvent indemnes des épidémies ?

« C'est parce qu'ils ne boivent comme apéritif que de BANYULS-TRALLES. »

(Extrait de « PETIT PRATICIEN » organe de Défense des Intérêts professionnels médicaux et pharmaceutiques)

DANS TOUS LES CAFÉS ET LES BONS ESTAMINETS

Exiger l'étiquette sur la bouteille

FINANCES

Revue hebdomadaire

Paris, 25 novembre. — [illegible]

[illegible] 10 mars dernier et 1.000 francs, soit pour un bénéfice net de 858.300 francs, soit pour 10 mois dernier et total bénéficiaire de 8.583.000 francs, contre 8.438.587 francs pour la période correspondante de 1905.

Les nouvelles actions Unités du Rio sont la souscription sera close mardi 27, émises à 1.000 francs, ayant traitées actuellement sur ex-droit de souscription, à 850 francs, cour elles ont la même dépendre que les anciennes.

En Banque, l'obligation 3 % du Gouvernement de Colombie est toujours demandée à 850. La [illegible] Amer fait 618. On négocie à 92.50 l'action Pirée-Athènes-Péloponèse, dont la dividende d'exploitation en augmentation. En attendant, le coupon de 9 francs qui sera détaché en décembre, le 31 [illegible]

[illegible] Mouvement du port de Dunkerque

Entrées du 24. — Londres, vapeur norvégien Dagbjorg, 800 tonnes, capitaine Evensen, diverses marchandises — Algésiles, st. Chesnes, 87 t., cap. Lecolliner, lège — Nantes, vap. Gotha, 87 t., cap. Lalaé, d. m., Compagnie Bretonne.

Du 25. — Rivre, vap. Jean-Bart, 291 t., cap. Bocage, d. m., Debouckes, courtier — Pasajes, goél. Argentine, 87 t., cap. Gérandeau, minerai, Pot.

Sorties du 24. — Newcastle, vap. danois O. B. Sarh, 918 t., lège, Dachéteau — Londres, vap. esp. Fleur, 195 t., cap. Gleeson, d. m., Morel — Swansea, vap. hollandais 48.9 t., cap. Thierry, lège, Dachéteau — Cardiff, vapeur anglais Milleuil, 1564 t., cap. Griffith, lège, Dachéteau — Alger, vap. Frédéric Morel, 181 t., cap. Lemmens, d. m., Hecquet — Marseille, vapeur St-Verhaeghen, 749 t., cap. Chandler, d. m., Hecquet — Calais, vap. Léon, 181 t., cap. Pucia, d. m., Leroy.

Du 25. — Brest, vap. Saint-Pierre, 97 t., cap. Barquin, charbon, Société de Pomit et Amin — Saint-Vast, st. Saint-Laurent, 18 t., cap. Duvauchel, charbon, Leroy — Cardiff, vap. Cap-of-Madrid, 1284 t., cap. Sabiers, lège — Londres, vap. esp. Scottish Prince, 1525 t., d. m., Dachéteau.

INDUSTRIE — COMMERCE

Marché aux Bestiaux gras d'Abbeville

Abbeville, 25 novembre.

Prix au kilog. vivant pour le gras

	Plus haut	Moyen	Plus bas
Bœufs	1.30	1.20	1.10
Vaches	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Taureaux	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Veaux	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Moutons	[illegible]	[illegible]	[illegible]